



ACTUALITÉS



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Inspection Pédagogique Régionale

FORMATION CONTINUE

>>> SESSIONS DE FORMATION OUVERTES À PRÉINSCRIPTION

Enseignants exerçant en collège :

Gironde :

33

- Processus de création artistique : Danse (CA 3) : Vendredi 29 mai de 9h à 16h30
(Collège Manon Cormier - Bassens)
→ Préinscription avant le 18 avril

47

Lot-et-Garonne

- Ultimate (CA4) : Jeudi 28 mai de 9h30 à 16h30 (Collège Anatole France - Villeneuve-sur-Lot)
→ Préinscription avant le 17 avril

24

Enseignants exerçant en lycée :

47

Dordogne / Lot-et-Garonne

- Cross-training (CA 1) : Mardi 9 juin de 9h30 à 16h30 (Lycée Joséphine Baker - Sarlat)
→ Préinscription avant le 14 avril
- Badminton (CA4) : Vendredi 29 mai de 9h30 à 16h30 (Gymnase Rimbaud - Saint Astier)
→ Préinscription avant le 18 avril

33

Gironde :

- Musculation (CA 5) : Lundi 12 juin de 9h à 16h (Lycée Vaclav Havel - Bègles)
→ Préinscription avant le 18 avril

40

64

Landes / Pyrénées Atlantiques :

- Cross-training (CA1) : Mardi 2 juin de 9h30 à 16h30 (Lycée Haroun Tazieff - Saint Paul les Dax)
→ Préinscription avant le 21 avril

Groupes de réflexion pédagogique (GRP) :

33

- GRP Nord Gironde : 3e journée le mardi 16 juin de 8h30 à 16h30 (Collège Philippe Madrelle - Marsas)
→ Préinscription avant le 22 avril

40

- GRP Landes Est : 3e journée le jeudi 18 juin de 8h30 à 16h30 (Collège du Pays des Luis - Amou)
→ Préinscription avant le 4 mai

64

- GRP Béarn - Pays de Soule Lycées : 2e et 3e journées le lundi 8 et mardi 9 juin de 9h00 à 17h00
(Lycée professionnel Francis Jammes - Orthez)
→ Préinscription avant le 4 mai

>>> DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Pour vous accompagner dans la mise en oeuvre des nouvelles modalités du DNB en EPS, différents outils sont à votre disposition sur le site EPS de l'académie :

- Diaporama : Recommandations pour l'évaluation au contrôle continu en EPS
- Fiche APSA et grille d'évaluation DNB
- Proposition de cadre pour aider à la rédaction d'un protocole d'évaluation en EPS (DNB).

Plus d'infos



Ils ont vocation à éclairer les recommandations transmises au sein d'un précédent courrier et à faciliter vos réflexions et travaux collectifs autour de principes partagés fondant une évaluation équitable, lisible et transparente tant auprès des élèves et de leurs familles que de votre chef d'établissement.

>>> RAPPORT ANNUEL COMMISSION NATIONALE DES EXAMENS

Chaque année, la commission nationale des examens (CNE) diffuse les résultats statistiques aux examens en EPS. Les principales données chiffrées, extraites de la nouvelle application EPS incluse dans Cyclades, ont vocation à informer les enseignants et tous les représentants de l'institution. Elles permettent également de situer les résultats locaux par rapport à une référence nationale. Cette année, la CNE choisi d'effectuer une focale sur les résultats à l'examen ponctuel et de mettre en valeur l'analyse de tous les rapports des commissions académiques.

Lire le rapport



>>> ÉVALUATION DE L'EPS - BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Cette note de service du 20-02-2026 publiée au Bulletin officiel du 26-02-2026 précise les modalités d'évaluation de l'enseignement commun obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) aux baccalauréats général et technologique. Elle abroge et remplace à compter de la session 2026 la circulaire n° 2019-129 du 26 septembre 2019 modifiée.

Les référentiels nationaux d'évaluation pour le contrôle en cours de formation (CCF) ou l'examen ponctuel terminal ne sont pas modifiés.

Lire la note de service



>>> SAISIE NOTES CYCLADES SESSION 2026 ET ARGUMENTAIRE

Nous vous rappelons que les **dates butoirs de saisie des notes** pour la session 2026 des examens (bac GT, bac pro et CAP) est **fixée au 9 juin 2026**. Comme l'an passé, des **argumentaires seront à transmettre à votre conseiller technique aux examens (avant le 18 juin 2026 pour la voie pro ou le 23 juin 2026 pour la voie GT)** afin de faire valoir une situation singulière. Pour les candidats concernés par le fait d'avoir une unique note à l'examen, il vous revient également d'apporter les justificatifs (copie LSU, bulletins 2nde ou 1ère) nécessaires pour que la commission puisse acter définitivement le gel ou le maintien de la note.

Plus d'infos



Les informations et documents sont à votre disposition dans la circulaire académique d'organisation des épreuves présente sur le site EPS de l'académie.

>>> TRANSMISSION RÉFÉRENTIELS POUR VALIDATION

Tout nouveau référentiel ou tout référentiel que vous souhaitez modifier est à transmettre à l'IA-IPR référent de votre secteur pour validation en commission académique **avant le 29 mai 2026**. Comme précisé dans la lettre de rentrée, il ne sera possible de transmettre qu'un unique nouveau référentiel, support d'une nouvelle APSA. Les référentiels dont les modifications ne concernent que des éléments mineurs pourront être transmis en veillant à mettre en exergue les modifications proposées. Tout cas de force majeure est à préciser à votre IA-IPR référent pour arbitrage.

>>> ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ S2TMD

Une note de service publiée le 6 février abroge et remplace la note de service du 11 février 2020 modifiée relative aux épreuves des enseignements de spécialité dans la série technologique Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse. Applicable à compter de la session 2026 du baccalauréat, elle précise les modalités de chaque épreuve terminales obligatoires des enseignements de spécialité (objectifs, structure et notation).

Plus d'infos



ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'EPS

>>> ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EPPCS

Une journée de formation aura lieu pour tous les enseignants porteurs de l'enseignement de spécialité EPPCS au rectorat de Bordeaux le **mardi 5 mai 2026 de 9h30 à 16h30**. Vous recevrez prochainement une convocation émanant de l'EAFC.

>>> SECTEUR SPORTIF VOIE PROFESSIONNELLE : RÉNOVATION DE LA FILIÈRE

• Création de l'Unité facultative Sensibilisation au Secteur Sportif (UF3S)

L'arrêté du 20 février 2026 vient d'officialiser la création de l'unité facultative "sensibilisation au secteur sportif" (UF3S) a été Cette UF3S est ouverte aux candidats sous statut scolaire inscrits en baccalauréat professionnel qui ont suivi, en classes de première et terminale, une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel articulé autour de deux domaines (s'inscrire dans une démarche de projet et conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif) et qui justifient d'activités professionnelles ou bénévoles dans le secteur sportif, au cours de l'année scolaire de la classe de première et/ou de la classe de terminale, d'une durée au moins égale à 60 heures (PFMP réalisée dans le secteur sportif pouvant être prise en compte). Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session d'examen 2028.

A l'issue de la session d'examen 2027, l'arrêté du 8 juillet 2021 modifié créant l'unité professionnelle facultative 'secteur sportif' (UF2S) pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le BPJEPS sera abrogé.

Si votre établissement est actuellement porteur de l'UF2S, une demande d'ouverture de l'UF3S est indispensable. Nous vous invitons à vous rapprocher des IA-IPR EPS référents du dossier (Céline Chevillon et Patrick Frerot) pour vous accompagner.

Plus d'infos



• Création du Certificat de spécialisation Encadrement Secteur Sportif

Le sport et les activités sportives offrent un fort potentiel de développement de l'emploi, notamment par l'augmentation de la demande de loisirs de tous les publics. A ce titre, la filière secteur sportif dans la voie professionnelle offre la possibilité, par l'intermédiaire d'un certificat de spécialisation Encadrement secteur sportif (CS E2S), d'obtenir un diplôme permettant d'exercer des activités d'encadrement et d'animation des activités physiques ou sportives (à l'exception des activités s'exerçant en environnements spécifiques et des pratiques compétitives).

Plus d'infos



L'ouverture nécessitant l'avis de Monsieur le Recteur et du DRAJES, nous vous encourageons à prendre attache avec les IA-IPR EPS référents du dossier (Céline Chevillon et Patrick Frerot).

DOSSIER SPORT

>>> SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les demandes de reconduction de section sportive scolaire sont désormais examinées par les IA-IPR en charge du dossier sport ainsi que par Marie-Pierre Debayle, chargée de mission. Les services du rectorat transmettront à chaque établissement demandeur l'avis de reconduction à l'issue de ce temps de relecture.



Pour rappel, les demandes de fermeture ou d'ouverture pour la rentrée 2027 sont à réaliser en octobre 2026.

Toutes les informations concernant les sections sportives scolaires, actualisées régulièrement, sont accessibles sur le site EPS de l'académie et via un DIGIPAD actualisé régulièrement.

>>> DISPOSITIF SPORT-ÉTUDES

Un comité de pilotage académique du sport de haut niveau a eu lieu le mardi 10 mars. Etat des lieux du fonctionnement des dispositifs classe et aménagement individuel, suivi et accompagnement, procédures d'affectation et présentation des parcours des élèves sportifs de haut niveau selon les fédérations ont été à l'ordre du jour.

L'ensemble des informations actualisées est disponible sur le DIGIPAD dont le lien a été communiqué à tous les établissements qui disposent de ce dispositif et accessible sur le site EPS de l'académie.



>>> LABEL GÉNÉRATION 2030

Les deux comités de pilotage Génération 2030 (échelles Région académique Nouvelle Aquitaine et académique) ont eu lieu respectivement les 9 et 13 mars 2026. Les commissions départementales seront réunies au plus tard semaine 17 (semaine 17 (du 20 au 26 avril 2026) afin d'instruire les dossiers de candidature du premier et second degré de niveaux 1 et 2. Les dossiers de niveau 3, à déposer au plus tard le 20 avril sur « démarche numérique » seront examinés en commission académique. La labellisation de niveau 3 sera attribuée par une commission nationale.



Tous les établissements publics et privés du second degré ont été destinataires d'un courrier comportant toutes les informations relatives à la démarche de labellisation.

Retrouvez l'ensemble des informations (courrier, cahier des charges, noms des référents départementaux à contacter et démarche de dépôt des candidatures) sur le site EPS de l'académie et le DIGIPAD dédié.

>>> SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE 2026

Pour rappel, la Semaine Olympique et Paralympique se déroule du 30 mars au 4 avril 2026.

Cette dixième édition de la SOP est un moment clé pour capitaliser sur l'héritage des Jeux de Paris 2024 et lancer la dynamique du label génération 2030 en accompagnant les jeunes vers la pratique d'une activité physique et sportive augmentée et durable. Les enseignants, chefs d'établissement scolaire ou universitaire, parents d'élèves, étudiants, élèves, collectivités territoriales, associations, fédérations sportives sont invités à s'engager à travers le sport au travers de trois piliers essentiels que sont :

- l'engagement sportif ;
- l'engagement bénévole ;
- l'engagement supporter

Les projets sont à déposer sur : <https://generation2024.franceolympique.com/edition-2026>

Pour vous accompagner dans la construction de votre projet, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), avec l'ensemble des partenaires, met à disposition un ensemble de ressources pédagogiques et de bonnes pratiques :

<https://generation2024.franceolympique.com/ressources>.



SÉCURITÉ ET APPN

>>> APPEL À CANDIDATURES EXPERT(E) DES APPN

Vous êtes nombreux à proposer des enseignements dans des APPN à environnements spécifiques dans différents contextes (séjours scolaires principalement). Nous vous rappelons que ces projets de séjour nécessitent de remplir un cahier des charges téléchargeable sur le site disciplinaire EPS de l'académie s'appuyant sur des protocoles sécuritaires académiques ou de l'académie d'accueil de votre séjour. Dans le même temps, tout enseignement des APPN nécessite l'appui sur un protocole de sécurité qui a pour enjeu de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon. La très grande majorité des protocoles de sécurité est désormais à actualiser.

Dans cette perspective, nous sollicitons votre expertise pour constituer un groupe ressource en charge de cette réactualisation ou de la création de protocoles académiques dans les différentes APPN.

Si vous êtes expert d'une activité physique de pleine nature (à environnement spécifique ou non), nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de votre IA-IPR référent.

>>> PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES

Comme pour tout projet conduit dans les établissements publics locaux d'enseignement, les règles applicables au service public d'éducation s'imposent. En particulier, le principe d'égalité d'accès des usagers au service public, consacré par l'article L.111-1 du Code de l'éducation et par la jurisprudence administrative, implique que les séjours organisés sur le temps scolaire ne peuvent être réservés exclusivement aux seuls adhérents de l'Association Sportive.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles et les établissements du second degré, les projets doivent être construits à partir d'objectifs pédagogiques explicites, en lien avec les enseignements obligatoires et les besoins identifiés des élèves.

À ce titre, les équipes sont invitées à élaborer leur projet à destination des élèves de l'établissement, licenciés à l'AS ou non, en s'appuyant sur des finalités éducatives clairement définies, qu'elles relèvent de la discipline EPS ou d'un travail interdisciplinaire. Les projets associant pratiques physiques, découverte de milieux naturels, ouverture culturelle ou professionnelle présentent une valeur ajoutée particulière dès lors qu'ils favorisent des apprentissages transversaux et des approches croisées entre disciplines.

En cohérence avec ces principes, un projet APPN à environnement spécifique, ciblé exclusivement sur des élèves inscrits à l'Association Sportive ne peut désormais plus obtenir un avis favorable de l'inspection pédagogique régionale lorsqu'il a lieu pendant le temps scolaire.

>>> HONORABILITÉ ET QUALIFICATION INTERVENANT EXTÉRIEUR

Nombreux sont vos projets qui font appel à des intervenants extérieurs pour encadrer des activités sportives et notamment des APPN. Conformément à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017, relative à l'exigence de la sécurité dans les APPN, la responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. Aussi, il convient de vous assurer de l'honorabilité et de la qualification de tout intervenant extérieur. Un **portail de recherche** du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative est accessible en ligne. En renseignant le nom et prénom de l'intervenant, il vous permet de vous assurer de la présence d'une carte professionnelle à jour et de ses qualifications pour encadrer l'activité.

Accès au portail



ÉVALUATION DES APTITUDES PHYSIQUES EN 6E

➤➤➤ RÉSULTATS NATIONAUX ET ACADÉMIQUES ET PERSPECTIVES D'EXPLOITATION

En septembre dernier, les collègues volontaires ont pu réaliser des évaluations des aptitudes physiques de leurs élèves de 6e. Pour rappel, trois tests étaient proposés : endurance, vitesse, force des membres inférieurs.

- Sur 358 collèges de l'académie, 131 ont participé à cette évaluation, soit un taux de participation de 36.6%.
- Sur 38 286 élèves de 6ème 10890 élèves ont été évalués, soit un taux de participation de 28.4%

Les résultats, s'ils suivent la tendance national, révèlent des écarts importants entre filles et garçons, secteur public / privé de l'établissement et milieu social des élèves. Vous trouverez des précisions et un bilan des résultats au niveau national et au niveau académique sur le site EPS de l'académie. Nous ne pouvons que vous inviter à le consulter et même si les résultats ne révèlent qu'un échantillon de la population académique, nous vous apportons quelques pistes de réflexion à engager ou à prolonger :

▪ A l'échelle de l'établissement :

- Consolider la liaison inter-degrés, mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et les partenaires locaux pour créer des dynamiques locales au sein et en dehors de la classe et renforcer la continuité éducative, le label génération 2030 constituant un levier à activer ;
- Optimiser et rendre accessibles à tous les élèves (filles / garçons, à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap, éloignés de la pratique physique), l'enseignement de l'EPS, les dispositifs complémentaires (AS, SSS...) et projets existants ;
- Promouvoir le certificat médical d'aptitude partielle à la pratique de l'EPS pour que tous les élèves ne soient plus simplement « dispensés » mais puissent bénéficier d'une pratique physique adaptée ;
- Créer les conditions d'expérimentations ciblées, notamment pour les élèves les plus en difficulté et en faveur d'une pratique physique augmentée.

▪ A l'échelle de votre équipe :

- Exploiter les résultats des évaluations pour faire évoluer projets et pratiques (EPS, AS, SSS) ;
- S'assurer d'une exploitation constructive et éthique des évaluations (cf. points de vigilance*) ;
- Continuer à consolider les réflexions et propositions autour d'une EPS articulée au développement des ressources des élèves et favorable au renforcement de l'engagement moteur ;
- Engager le développement professionnel et les réflexions collectives autour de l'égalité filles/garçons, d'une EPS accessible, adaptée et ambitieuse par le biais de la formation continue et des propositions des conseillers aux examens ;
- Encourager la conception et mise en œuvre de nouveaux formats pédagogiques (SSS sport-santé, inclusion, mixité) ;
- Adapter l'offre de l'Association Sportive et les dispositifs aux besoins des élèves (AS sport-santé, sport partagé...).

Nous attirons également votre attention sur **quelques points de vigilance** :

- Éviter les effets de stigmatisation et démotivation (notamment les filles) en s'autorisant à proposer des tests plus divers dans leurs contenus
- Éviter les effets de comparaison sociale : une utilisation « pédagogique » des évaluations
- Situer ces évaluations dans une logique intégrative, au service de la réussite des élèves
- Sur la base des résultats aux évaluations, proscrire les notes, les groupes stables de travail, une orientation sportive, un pilotage de l'EPS par les tests, une appréciation de l'efficacité de l'enseignement EPS.

Plus d'infos



ACTIVITÉS ARTISTIQUES

>>> JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DANSE

Tout le monde danse ou a dansé un jour. Cette activité est programmée avec vos élèves en cours d'EPS, à l'Association Sportive ? Votre établissement est engagé dans des projets autour de la Danse ? La délégation académique à l'action culturelle (DAAC) vous propose de mettre cette activité artistique en lumière à l'occasion de la **Journée Internationale de la Danse prévue le 27 avril**.

La danse rassemble, met en mouvement. Créée en 1982, la Journée Internationale de la Danse est la célébration de cette volonté. C'est une occasion pour les artistes de la scène de partager avec leur public une certaine vision de leur art et la façon dont cet art peut contribuer à la compréhension et à la paix entre les peuples.

Plus d'infos



>>> AE-EPS : CONFÉRENCE ET ATELIER DE PRATIQUE AUTOUR DES ARTS DU CIRQUE

Le vendredi 27 et le samedi 28 mars 2026, l'AE-EPS de Bordeaux accueille Twiggy Lejeune-Vasquez pour un double évènement autour des arts du cirque. En accès libre, vous pourrez assister à une conférence à l'amphithéâtre Cortot des STAPS (Pessac) où l'intervenante vous présentera sa conception de l'activité et son continuum de formation du 1er degré au 2nd degré (cycle 2 jusqu'au lycée).

Cette conférence est gratuite et ouverte à tous.

Le samedi 28 mars 2026 de 8h45 à 16h, vous pourrez assister à un atelier de pratique au gymnase de l'INSPE dans le parc Bourran (Mérignac), l'occasion de vivre en actes les contenus proposés la veille.

Plus d'infos



>>> EXPOSITION CIRCASCIENCES

L'exposition « Circasciences » invite les élèves, de l'école primaire au collège, à lever le rideau sur les phénomènes scientifiques cachés derrière des numéros de cirque.

Plus d'infos



Du 28 mars au 1er novembre 2026 dans les locaux de Cap Sciences (Hangar 20, Quai de Bacalan, 33300 Bordeaux), cette exposition se trouve à la frontière de plusieurs disciplines et permet d'aborder de nombreux points du programme sur les différents cycles en EPS mais aussi en sciences ou dans le cadre de l'Histoire des arts.

Elle est ainsi trouver tout son sens dans un projet pluridisciplinaire et nourrir le Parcours d'Education Artistique et Culturel de vos élèves.

>>> PROJECTION CINÉMATOGRAPHIQUE : FANTASTIQUE

Le film Fantastique de Marjolijn Prins propose une immersion dans la Guinée contemporaine à travers le regard de la jeune Fanta et des artistes du cirque acrobatique Amoukanama. Document hybride, mêlant réalisme et éléments poétiques, constitue un outil précieux pour aborder des thématiques essentielles comme la construction de soi par le corps, les responsabilités précoces, les inégalités de genre et la solidarité féminine avec vos élèves collégiens.

Organiser une séance scolaire de Fantastique peut vous aider à sensibiliser vos élèves à des réalités culturelles différentes, tout en développant leur esprit critique, leur empathie et leur confiance pour croire en leurs rêves.

Un dossier pédagogique et un ciné-discussion clé en main vous permettront de préparer et de prolonger la séance de cinéma organisé en proximité de votre établissement.

Plus d'infos



EN DEHORS DE NOTRE ACADÉMIE

>>> QUESTIONNAIRE POUR TRAVAUX DE THÈSE AUTOUR DES "FORMES SCOLAIRES DE PRATIQUE"

Rémi Maurel, professeur d'EPS réalise actuellement une thèse en STAPS sur les "formes scolaires de pratique" (FSP), dirigée par Nathalie Gal-Petitfaux et Guillaume Serres au sein du laboratoire ACTé de l'Université Clermont Auvergne. Depuis quelques années, la notion de FSP émerge dans les pratiques des enseignants. Afin de mieux comprendre la manière dont les enseignants d'EPS connaissent, conçoivent et mobilisent les FSP dans leur enseignement, ses travaux de recherche sont réalisés en trois étapes :

- l'analyse de différents textes professionnels traitant des FSP (réalisée),
- une enquête nationale visant à appréhender le rapport des enseignants à cette notion,
- puis des observations de terrain portant sur des pratiques effectivement mises en œuvre.

C'est dans le cadre de l'enquête nationale qu'il sollicite aujourd'hui la participation des enseignants d'EPS du territoire. Que la notion de FSP vous soit familière ou non, que vous l'utilisiez ou non dans vos pratiques, votre contribution est essentielle : elle permettra d'obtenir une vision fidèle, diversifiée et représentative des conceptions et usages actuels, à l'échelle du territoire.

Anonyme et reposant sur le volontariat, ce questionnaire s'adresse à tous les enseignants d'EPS, en collège comme en lycée). Nous vous remercions pour votre participation.

Plus d'infos



>>> JOURNÉE D'ÉTUDES "CORPS/ACCORDS" (LILLE)

Une journée d'étude est organisée à Lille (Sciences Politiques Lille - Amphithéâtre Hannah Arendt) le mercredi 8 avril 2026 pour "penser la proximité corporelle en milieu scolaire".

Transmettre des connaissances et enseigner des compétences engagent le corps, de celui qui reçoit comme de celui qui transmet. Ils questionnent les gestes, la posture et l'éthique de chaque acteur de terrain, en contact direct avec le corps des élèves – professeurs d'EPS ou d'enseignements artistiques ; artiste engagé dans les ateliers pédagogiques ; élèves qui entrent en lien avec ses pairs.

Plus d'infos

Comment penser la proximité corporelle avec les élèves et des élèves entre eux dans le cadre d'un enseignement où le corps est impliqué ? Comment trouver la bonne distance, toucher sans blesser, s'approcher sans inquiéter, créer un lien direct et respectueux, absolument essentiel pour construire les savoirs, les compétences et le bien-être des élèves ? Comment enfin accompagner tous les acteurs dans la construction de savoir-être éthiques, professionnels et libres ?

